External Affairs Canada



MAR

Nº 76/1

LIBRARY / BIBLIOTHEQUE

EXTERNAL AFFAIRS

LE CANADA ET L'ÉGYPTE

Notes pour une déclaration à la presse par M. Allan J. MacEachen, secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada, Le Caire, le 12 janvier 1976.

Au nom du Gouvernement canadien je désire remercier les autorités de la République arabe d'Égypte, et plus particulièrement le ministre des Affaires étrangères, M. Fahmy, de son aimable invitation et de son hospitalité généreuse tant à mon égard qu'à celui de tous les membres de la délégation. C'est la première fois que je fais une visite officielle en Égypte -- en fait il s'agit de ma première visite officielle au Moyen-Orient, et je commence une tournée qui m'amènera en Arabie Saoudite, en Jordanie, en Iraq et en Israël. Ce périple est l'expression concrète de la politique de mon gouvernement visant à renforcer et à promouvoir les relations du Canada avec cette région du monde. En conséquence, j'espère que nos discussions avec le ministre des Affaires étrangères, M. Fahmy, et avec les autres autorités égyptiennes donneront un élan nouveau, et ce dans tous les domaines, aux relations bilatérales entre l'Égypte et le Canada. Tel est le but majeur de ma visite au Caire, mais je suis également heureux de profiter de cette occasion afin d'établir un contact personnel avec les autorités égyptiennes et revoir avec elles certaines questions multilatérales de la plus grande importance pour nos deux pays. Je pense à ce propos aux efforts faits au sein d'organisations internationales, et à la conférence de Paris sur la coopération économique internationale, en vue d'établir un nouvel ordre économique plus favorable aux pays moins nantis: aux questions majeures traitées aux Nations Unies, à la sécurité internationale, y compris les événements dramatiques au Liban et en Angola, et aux possibilités de négociation d'une paix juste et durable au Moyen-Orient.

Avant de répondre à vos questions, je crois qu'il serait utile de vous donner un résumé des vues et des positions canadiennes sur certaines de ces questions.

Quoique les relations politiques entre l'Égypte et le Canada n'aient pas beaucoup d'ampleur, ces relations sont demeurées amicales depuis l'échange de missions diplomatiques entre nos deux pays en 1955. Malgré la diversité de nos intérêts nationaux, résultant de circonstances géopolitiques, économiques et culturelles très différentes. nos deux pays ont souvent eu des perspectives et des positions similaires ou convergentes sur plusieurs questions internationales. Evidemment, il y a des sujets à propos desquels nos deux gouvernements ont pris des positions différentes ou étaient en désaccord. Mais ces différences n'ont pas terni l'ensemble de nos relations bilatérales, chaque pays ayant su comprendre les positions de l'autre et respecter ses valeurs et ses aspirations.

Durant les vingt dernières années, une coopération constructive s'est développée entre l'Égypte et le Canada dans plusieurs domaines multilatéraux. Elle s'est intensifiée alors que nos deux gouvernements ont commence plus que jamais auparavant à partager une approche commune vis-à-vis les affaires mondiales. Par exemple, l'Égypte et le Canada ont cherché à asseoir leur indépendance sur une base plus solide et à établir un équilibre plus adéquat entre leurs relations avec les grandes puissances, ceci tout en maintenant des liens étroits avec des groupements internationaux telles la Ligue arabe et l'Organisation de l'unité africaine dans le cas de l'Égypte, et le Commonwealth et l'Agence de coopération culturelle et technique entre les pays de langue française dans le cas du Canada. De plus, nos deux gouvernements ont tenté de diversifier leurs relations étrangères et d'établir des contacts étroits et bénéfiques avec des pays situés au delà de leur environnement géopolitique traditionnel. L'Égypte et le Canada reconnaissent que la coopération internationale nécessite un cadre institutionnel qui, à ce stade de l'histoire, ne peut être fourni que par les Nations Unies et ses agences spécialisées. Nos deux pays appuient donc les buts fondamentaux du système des Nations Unies et participent de façon régulière à ses activités.

Ainsi, avant la Septième session spéciale de l'Assemblée générale des Nations Unies et durant ses délibérations, nos deux gouvernements ont oeuvré à empêcher la confrontation qui menaçait de se manifester entre pays industrialisés et pays en voie de développement, et ils ont travaillé activement à la rédaction d'une résolution qui heureusement a été adoptée par consensus à la fin de la session. Je n'ai aucun doute que le même esprit constructif animera l'Égypte dans sa participation à la Conférence sur la coopération économique internationale qui a tenu sa première session à Paris le mois dernier. Comme vous le savez, j'ai l'honneur d'être le co-président de cette conférence, et l'Égypte et le Canada sont tous les deux membres de la Commission de l'énergie établie par la conférence. En tant que co-président de la conférence et chef de la délégation canadienne, j'espère avoir l'occasion de travailler étroitement avec les autorités égyptiennes dans cette tentative d'accroître la coopération économique internationale au profit de tous.

Finalement, je note que l'Égypte est un des pays qui ont fait preuve d'un très grand intérêt à la Conférence des Nations Unies sur l'Habitat, qui aura lieu en juin prochain au Canada à Vancouver. Comme la Conférence sur l'Habitat est une initiative canadienne, nous sommes très reconnaissants aux autorités égyptiennes de la coopération active qu'elles ont offerte au secrétariat des Nations Unies et au Gouvernement canadien. En tant que membre actif du Comité préparatoire, en étant l'hôte au Caire d'une réunion régionale africaine, et en tant que participant positif aux récentes délibérations de l'Assemblée générale traitant de la résolution sur l'Habitat, l'Égypte contribue de façon constructive à l'organisation de cette conférence.

Evidemment, si le gouvernement canadien n'est pas satisfait de l'état actuel des relations bilatérales entre l'Égypte et le Canada, ceci tient essentiellement au fait qu'elles ne sont pas suffisamment développées. Au niveau politique, j'espère donc que les consultations entre nos deux gouvernements seront plus soutenues et couvriront un champ plus vaste. A ce propos, j'aimerais souligner que j'ai eu des discussions très utiles avec le ministre des Affaires étrangères, M. Fahmy. A mon avis, elles devraient être suivies par des réunions fréquentes entre nos fonctionnaires. Dans la même veine, j'espère que M. Fahmy pourra prochainement venir à Ottawa nous rendre visite à la suite de l'invitation que je lui ai transmise et qu'il a acceptée. De plus, je crois que nous nous entendons généralement sur la nécessité de donner un nouvel élan aux relations égypto-canadiennes dans des domaines tels que le commerce, l'investissement, la coopération au développement économique et technique, et les affaires culturelles. Je devrais peut-être ajouter que, de notre côté, nous Canadiens avons depuis longtemps trop assimilé l'Egypte moderne au conflit qui a marqué l'histoire récente du Moyen-Orient. Heureusement, les derniers développements politiques dans cette région ainsi que l'évolution des perceptions dans nos deux pays nous aideront à franchir cet obstacle.

Le monde canadien des affaires est de plus en plus conscient du fait que l'économie égyptienne est au seuil d'une période de développement qui devrait fournir la base d'échanges commerciaux élargis entre nos deux pays. La ré-ouverture du Canal de Suez à la navigation, la restitution des champs pétrolifères du Sinaï, la possibilité réelle de progrès en vue d'un règlement pacifique du conflit entre ce pays et un de ses voisins réduira le fardeau financier des dépenses militaires; tous ces facteurs devraient encourager les industries canadiennes à participer au développement économique de l'Égypte.

Deux des plus grandes banques canadiennes ont récemment ouvert des bureaux au Caire pour favoriser l'augmentation du commerce avec l'Égypte et les investissements dans ce pays. J'ai donné aux autorités égyptiennes l'assurance que le Gouvernement canadien s'emploiera par tous les moyens à accroître les échanges commerciaux, à mettre à la disposition des acheteurs égyptiens, à des conditions compétitives, des marchandises et des services en provenance du Canada, et à faciliter la participation de notre industrie au développement économique de l'Égypte.

Mais l'Égypte demeure un pays en voie de développement, exposé aux remous des marchés internationaux, cherchant à établir sa base industrielle et à étendre l'infrastructure de sa société afin d'améliorer les conditions de vie des citoyens et de leur permettre de donner leur mesure. Le Gouvernement canadien estime que les Égyptiens bénéficieront considérablement des efforts multilatéraux qui tendent actuellement à améliorer le système économique mondial. Avec l'appui du peuple canadien, le Gouvernement canadien a constamment augmenté durant les dernières années son aide économique aux pays en voie de développement.

J'ai fait connaître au ministre des Affaires étrangères, M. Fahmy, que dans le cadre de la nouvelle stratégie à l'égard du développement international publiée au Canada en septembre dernier, le Gouvernement canadien examine actuellement la possibilité d'accorder, par l'intermédiaire de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), un appui bilatéral, d'ordre technique et financier, à des projets égyptiens de développement. Cet appui pourrait être concerté avec celui d'autres de façon bilatérale ou multilatérale. Un domaine pourrait être un programme d'électrification de l'Égypte. En outre, j'ai autorisé l'ACDI à faire une contribution d'un million de dollars au fonds spécial du programme des Nations Unies pour le développement en vue de la reconstruction de la région du Canal de Suez.

Pour faire suite à nos entretiens, j'ai invité les autorités de la République arabe d'Égypte à envoyer une mission économique au Canada, afin que des fonctionnaires des deux pays examinent les moyens de faire avancer la coopération pour le développement.

Avant de terminer, permettez-moi de dire quelques mots sur le conflit au Moyen-Orient. La politique du Canada à l'égard de ce différend complexe et tragique tend à l'équilibre et à l'objectivité. Elle repose également sur des principes. La mise en oeuvre de cette politique a parfois suscité des doutes de chaque côté. Voilà une symétrie qui nous paraît assez rassurante.

Je tiens donc à souligner que notre souci de l'objectivité ne vient pas de ce que nous hésitons à prendre parti, mais plutôt de notre conviction qu'il ne servirait à rien de jouer pour la galerie. Cela, au contraire, pourrait compromettre l'apport du Canada aux entreprises des Nations Unies en vue du maintien de la paix. C'est par principe que le Gouvernement canadien, en 1956, a déploré l'invasion du territoire égyptien et a pris, à l'ONU, des initiatives qui ont amené l'évacuation rapide des territoires occupés. C'est par conviction que depuis 1967 nous avons soutenu la résolution No 242 du conseil de sécurité et tous les principes qu'elle renferme.

Le Gouvernement canadien tient pour inacceptable l'acquisition de territoires par la force et pour essentiels à un règlement juste et durable, l'établissement de frontières sures et reconnues pour tous les États de la région, ainsi que le respect de leur souveraineté, de leur intégrité territoriale et de leur indépendance politique. De même, tout règlement, pour être équitable et permanent, doit tenir pleinement compte des intérêts et des aspirations légitimes de tous les peuples de la région y compris les Palestiniens arabes.

Mais le Canada n'est pas partie au conflit et n'étant pas une grande puissance il n'a aucun intérêt politique immédiat. Le Gouvernement canadien a soutenu et continue à soutenir que les parties intéressées devraient elles-mêmes rechercher un règlement négocié conforme aux résolutions 242 et 338 du Conseil de sécurité.

Ces résolutions ne tracent peut-être pas un plan détaillé de paix, ainsi elles ne font qu'effleurer le problème palestinien. Nous croyons cependant qu'elles fournissent un cadre valable pour des négociations de substance et affirment les principes fondamentaux que toutes les parties doivent accepter afin de progresser vers une solution pacifique.

Depuis le début le Canada a été un fidèle contributeur à toutes les opérations de maintien de paix des Nations Unies au Moyen-Orient. A l'heure actuelle, le Canada fournit le contingent le plus important de la force d'urgence au Sinaï. Notre participation aux forces de l'ONU tant au Sinaï que sur les hauteurs du Golan contribue de façon tangible à rendre possible la recherche d'un règlement négocié et final. Cependant le Gouvernement canadien s'inquiéterait si la stabilité relative découlant de la présence de contingents de l'ONU diminuait dans l'esprit des parties en cause le besoin urgent des négociations aboutissant à un règlement global.

Le Gouvernement canadien perçoit l'accord de désengagement conclu en septembre dernier entre l'Égypte et Israël comme une étape significative et prometteuse vers la paix. Le président Sadate et son gouvernement ont contribué de façon significative à la paix éventuelle en s'associant aux autres parties en cause pour la conclusion de cet accord de désengagement. Même s'il y a lieu d'être encouragé par l'exécution des dispositions de l'accord, le Gouvernement canadien croit essentiel que la poursuite d'un règlement global ne perde pas de son élan.

Quand il y va de questions aussi fondamentales que le sort de populations déplacées, l'acceptation et la reconnaissance par les parties en présence les unes des autres, les négociations ne peuvent être que difficiles et complexes, surtout lorsqu'elles font suite à trente années de lutte et d'amertume. Toutefois, il faut garder l'espoir que les parties intéressées y compris les Palestiniens arabes, pourraient s'entendre sur une formule de règlement. Il y faudra beaucoup de courage, de patience et de persévérance. Les conséquences d'un échec pour la région et pour le monde sont si graves et si terribles que tous les intéressés devraient chercher une solution dans un esprit de compromis et d'accommodement.